



FRANCEM (60) ECONOMISE 61,9 K€ EN AGISSANT SUR LE COUT COMPLET DES DECHETS



Région, Ville (n° département)
Hauts-de-France, Verberie (60)

Bénéficiaire

FRANCEM – 130 salariés
Fabrication de profilés caoutchouc
alvéolaires et compacts

Partenaires

- Direction régionale de l'ADEME en
Centre-Val de Loire

- Pôle de compétitivité Elastopôle

Coût (HT)

Coût global : 12,5 k€ HT

Financement :

- ADEME : 6,25 k€ HT (50% du coût
global)

Bilan en chiffres

- Coût complet des déchets : 678 k€
- Taux de pertes : 12,3 %
- 61,9 k€ de gains par an
- 24 tonnes de matières économisées

Date de lancement

Janvier 2019

Pourquoi agir

Les entreprises ignorent encore trop souvent le coût réel de leurs déchets. Or, une meilleure analyse de ces derniers permet de réaliser d'importantes économies, selon la méthodologie MFCA (Material Flow Cost Accounting) ou comptabilité des coûts des flux de matières. Cette méthode, qui est définie dans la norme ISO 14051, permet d'identifier et de quantifier les coûts des flux de matière et de leur transformation dans l'entreprise. Plus concrètement, elle répartit tous les coûts de production – au prorata des masses – entre d'une part le produit et d'autre part l'ensemble des flux qui ne sont pas intégrés in fine dans le produit final : les déchets.

Le témoignage de l'entreprise FRANCEM démontre qu'il est possible de mieux connaître le coût complet des déchets pour mieux le réduire. Après avoir consolidé leur démarche environnementale à travers la certification Iso 14001, l'entreprise a souhaité travailler sur la maîtrise des coûts liés à leurs déchets.

L'étude a mis en évidence que les déchets représentaient 3 % du coût de production des profils extrudés. Un des points forts a été d'identifier les différents postes de coûts liés aux déchets et de les quantifier. Ainsi 66 % du coût des déchets provient du coût matière, c'est-à-dire des pertes de caoutchouc.

Cette méthodologie a permis à l'entreprise de prendre conscience de l'importance des coûts cachés sur certaines étapes du processus de fabrication et de la nécessité de réduire à la source les déchets, c'est-à-dire sélectionner la juste quantité et utiliser de manière efficace les matières premières lors de la phase de production.

Le rôle de l'ADEME consiste à nourrir l'argumentaire économique à destination des entreprises à mobiliser et à proposer un soutien financier et méthodologique. La direction régionale de l'ADEME mène différentes actions dédiées à la réduction des déchets des entreprises. Ces actions s'inscrivent dans le cadre d'une recherche de performance globale de l'entreprise, intégrant les dimensions environnementales et économiques.

L'ADEME, le pôle de compétitivité Elastopôle et le cabinet OID Consultants ont mené en 2018 une action collective pour aider 3 industries à optimiser leurs consommations de matières premières afin de faire des économies et diminuer l'impact environnemental de leur activité.

Présentation et résultats

FRANCEM suit son taux de pertes et cherche à le réduire depuis plusieurs années. La méthodologie MFCA a permis d'apporter une autre approche basée sur les coûts pour comptabiliser l'ensemble des déchets générés.

La première étape a consisté alors à s'interroger sur le contenu de la benne DIB. En effet, tous les déchets de caoutchouc étaient jusqu'à présent envoyés en décharge sans valorisation. L'étude a démontré que 54% de la benne était connue par FRANCEM mais qu'il restait près de 144 tonnes de déchets à l'année sur lesquels l'entreprise n'avait jamais travaillé.

Cette action est encore plus pertinente puisque FRANCEM ne valorisait pas ces déchets et cela s'est traduit par une forte volonté de réduire à la source les pertes de matières compte tenu des enjeux économiques.

En intégrant le coût des matières premières perdues durant la production, le coût des déchets est 21 fois plus élevé que celui perçu avec les factures du prestataire de gestion des déchets. Ce coût s'explique principalement par les chutes de matières premières engendrées lors du lancement des lignes extrudeuses.

Suite au diagnostic, une réelle mobilisation a été menée autour de la méthode du coût complet des déchets. Une campagne de pesées a été lancée à l'atelier extrusion pour quantifier les purges des changements de campagne et les pertes au démarrage des machines.

De plus, une sensibilisation des opérateurs a été conduite pour réduire les écarts par rapport aux meilleures pratiques et une partie des déchets générés va être remise en bande pour être réintroduite dans le process pour le lancement des extrudeuses.

Ces actions ont permis à l'entreprise de générer 12 % de déchets caoutchouc en moins en 2019 par rapport à 2018. Cela représente 61,9 k€ d'économies par an calculées à partir de la méthode du coût complet des déchets.

La sensibilisation et l'implication de tous les salariés est un des facteurs clés pour que la démarche de réduction à la source des pertes perdure.

Facteurs de reproductibilité

Cette opération, qui a nécessité un audit de deux jours des installations de FRANCEM et quelques séances étalées sur six mois de travail en commun pour définir la solution la plus adaptée aux besoins de l'industriel démontre la pertinence de ce type d'accompagnement pour atteindre des résultats concrets.

L'ADEME souhaite inciter et accompagner d'autres entreprises à passer à l'action pour agir sur les coûts cachés des déchets et réaliser des économies significatives.

“ L'audit nous a permis de trouver immédiatement et sans investissement plusieurs gains sur la réduction à la source des déchets.

Nous avons mis en place la pesée et le suivi des déchets au plus proche de l'endroit où ils étaient générés et nous avons travaillé pour en produire moins. La sensibilisation et l'implication de tous est un des facteurs clés pour que la démarche se mette en place et perdure.

Jérémy BECKERICH, HSE Manager



POUR EN SAVOIR PLUS

MFCA sur [le site internet de l'ADEME](#) :

- ✓ Le site du bénéficiaire <https://www.francem.fr/fr/>
- ✓ Le site de l'ADEME en région Centre-Val de Loire www.centre.ademe.fr

CONTACTS

- ✓ Bénéficiaire
Tél : 03 44 38 62 38
contact@francem.fr
- ✓ ADEME Direction régionale Centre-Val de Loire
Tél : 02 38 24 00 00
ademe.centre@ademe.fr
- ✓ [Elastopole](#) : info@elastopole.com
Tel : 02.38.45.31.81



L'ADEME est un établissement public sous tutelle conjointe du ministère de la Transition écologique et solidaire et du ministère de l'Enseignement supérieur et de l'Innovation.



www.ademe.fr

Référence ADEME : 011140-a / 04/2020

